

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 23 AVRIL 2007

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 12 avril 2007, accompagnée d'un ordre du jour comportant 46 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 2 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 43 présents

Présidence de Mme HOUDART, Bourgmestre faisant fonction
M. ~~MILLER~~, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONT J.P.,
Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, M. DEPLUS, Échevins
M. BARVAIS, Président du CPAS
M. BEUGNIES, M. DI RUPO, M. BAILLY, M. COLLETTE, Mme OUALI,
M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR,
M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER,
~~M. LECOCQ~~, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M.,
M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, M. DUQUENNE, M. HAMBYE, M. MUZALIA
WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU,
Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART,
Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, Mme. DEJARDIN, M. TOUBEAU, Conseillers
et M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Si vous le voulez bien, on va commencer nos travaux. Le procès-verbal du Conseil communal du 26 mars est à votre disposition sur la table. Permettez-moi tout d'abord d'excuser l'absence de M. MILLER et de M. LECOCQ et d'excuser le retard de Mme HOCQUET. Il y a quelques points qui sont remis : à savoir le 4^{ème} objet, le 5^e, le 12^e, le 17^e, le 23^e et dans le huis clos, le 40^{ème} et le 45^e objet. Nous allons donc commencer notre ordre du jour de ce Conseil communal.

1^e objet : POLICE-CIRCULATION

a) Interdiction d'accès des véhicules de plus de 10 mètres de long dans la rue des Juifs.
GEP 6002/206

ADOPTE à l'unanimité – 1^{ère} annexe

b) Création d'une zone de livraison à Mons-rue d'Havré. GEP 6002/188
ADOPTE à l'unanimité – 2^{ème} annexe

c) Plan de circulation d'Hyon. Modification. GEP 6002/HY/OD

M. COLLETTE, Conseiller : C'est sur le 1 c) si vous permettez, c'est-à-dire la modification du plan de circulation d'Hyon. En réalité, comme prévu, le Collège avait prévu une évaluation et éventuellement des adaptations de ce plan de circulation

d'Hyon. Il évoque un problème et une modification au sujet de laquelle je voudrais m'exprimer mais je voudrais également étendre le sujet à, me semble-t-il, une autre situation de conflits qui n'est pas prise en charge et à trois autres préoccupations qui sont en rapport avec les voiries de l'ancien village d'Hyon. Alors, premier point de mon intervention, c'est le problème des modifications à apporter ou des adaptations à faire au plan de circulation dans la voirie circulaire des rues de la Place et de la rue Marcel Beaufays à Hyon, dans lesquelles on a, comme il est évidemment souhaitable, organisé un contresens des vélos qui peut être à certains endroits effectivement dangereux. Il faut dire que les voiries sont trop étroites pour prévoir partout le stationnement alterné en plus d'une circulation cycliste à contresens. Ainsi, venant de la rue Hoyois, l'alternance avec baïonnette entre les aires de stationnement à droite, côté numéros pairs et à gauche, numéros impairs, elle est vraiment trop courte et il est évident que s'il y a rencontre d'un véhicule automobile et d'un vélo à contresens, il y a réel danger de collision frontale. Il y a donc là une première zone de conflits à supprimer en reportant, à mon avis, tout le stationnement de ce tronçon du côté des numéros pairs, c'est-à-dire à droite et en traçant un couloir cycliste complet le long de l'autre côté. Pour éviter que le conflit et le danger ne se reportent au-delà du virage, c'est-à-dire à hauteur du dispositif triangulaire hachuré, il me semble qu'il faudrait organiser également un couloir cycliste sur le côté gauche de la voirie à droite du triangle en venant de la Place de la Chapelle de façon à ce que les usagers puissent se voir réciproquement à plus grande distance. Je pense qu'il y a encore deux autres situations de conflit à cet endroit entre cyclistes et automobilistes venant de la Place de la Chapelle, les cyclistes bénéficient de la priorité de droite sur les voitures venant de la rue Hoyois qui veulent prendre le by-pass vers la rue Beaufays et peut-être faudrait-il rappeler, à cet endroit-là, par une signalisation adéquate sur l'îlot directionnel hachuré, prévoir à cet endroit-là un rappel avec un signal B17 pour prévenir les automobilistes que des vélos peuvent venir en sens inverse par la droite. La deuxième situation de conflit très dangereuse elle, c'est au débouché du tronçon rue de la Place venant de la Place de la Chapelle pour les vélos, sur le deuxième tronçon de la rue de la Place, le virage est masqué, les usagers qui viennent de la Place d'Hyon et qui tournent à gauche pour reprendre le by-pass et faire le giratoire peuvent se trouver de façon inopinée face à face avec un vélo et à cet endroit-là, je propose qu'on place un signal B5, c'est-à-dire purement et simplement un Stop pour les véhicules qui doivent de toute façon déjà céder la priorité de droite aux usagers venant de la rue Hoyois. De la même manière, je propose que le Collège envisage de mettre

l'ensemble des rues concernées en zone 30. Cela c'est ce qui est relatif au point de l'ordre du jour d'aujourd'hui et je vais donc étendre mon intervention à d'autres points. Toujours dans le cadre de l'évaluation du plan de circulation et toujours au sujet de cette voie périphérique de la rue de la Place et de la rue Beaufays, je peux vous dire que quotidiennement, je rencontre une autre situation de conflit qui n'est plus entre véhicules et cyclistes, mais cette fois entre véhicules qui viennent d'une part de la rue du By et d'autre part, de la Place d'Hyon, parce que quoi qu'il y ait un régime giratoire sur l'ensemble des deux rues, il y a un petit tronçon entre la Place et le carrefour entre la rue Beaufays-rue du By où la circulation est organisée dans les deux sens. Je pense qu'on ne peut pas éviter cette circulation dans les deux sens parce que sinon on mettrait la rue du By à sens unique et à ce moment-là les usagers, nombreux qui viennent de l'AEDEC devraient traverser la cité pour repartir dans l'autre direction et cela causerait, à mon avis, plus de nuisances que le skate-parc que l'on a fermé. Alors, la solution me paraît être d'effectuer des travaux d'élargissement de la rue du By et du tronçon à double sens de la rue Beaufays entre le carrefour de la rue Beaufays-rue du By et la Place, permettant ainsi de créer deux couloirs suffisamment larges avec une ligne blanche continue en courbe jusque pratiquement devant l'église pour canaliser la circulation depuis la Place jusqu'au carrefour. De toute façon, il suffit d'empiéter sur le terre-plein qui est propriété communale, les choses ne doivent pas être très compliquées. Troisième point, j'élargis le débat à la question de l'avenir de la circulation dans la rue Moulin au Bois. Vous savez que depuis l'effondrement du parapet de l'ancien déversoir du Moulin au Bois appelé vulgairement la Cascade et l'impossibilité depuis lors des véhicules, sauf vélos, cyclomoteurs et motos, de circuler sur le pont barrage, cette rue constitue une impasse. Je ne vous cache pas que les riverains ne s'en plaignent pas, que du contraire. A première vue, il serait d'ailleurs objectivement souhaitable que la situation reste en l'état et dans ces conditions, on pourrait alors envisager de procéder à une restauration et une mise en valeur de la Cascade qui constitue quand même un monument exceptionnel puisque son origine remonte au 12^{ème} siècle et qu'elle peut constituer avec l'ensemble des travaux hydrauliques alentours, un attrait touristique indéniable pour cette partie de la Ville. Le pont barrage puisque c'est comme cela qu'il faut l'appeler, n'a pour émule en réalité que le pont que l'on appelle erronément pont romain de Montignies-Saint-Christophe qui a été restauré par la Région Wallonne et qui à l'occasion de cette restauration a été aussi interdit à la circulation, des voitures en tout cas. Le moulin d'Hyon doit devenir le site de la Cascade, des digues, doit devenir un but

de promenade au pied du Bois-là-Haut mais aussi pourrait devenir le lieu d'un Centre d'interprétation de l'histoire des fonctions de l'eau au Moyen-Age, époque où le dispositif avait des fonctions multiples. Quelles étaient ces fonctions ? La création du Grand Vivier destiné à la pêche Comtale des fameux brochets d'Hyon qu'on mangeait jusque sur la table des Rois de France à Paris, l'alimentation des usines, c'est-à-dire les trois moulins du Moulin au Bois, l'adaptation du niveau de l'eau de la Trouille pour permettre la navigation sur le cours inférieur de la rivière entre le port de Mons et la Haine, l'irrigation des potagers des fourboutiers et l'alimentation des défenses militaires de la Ville. Or, le pont barrage avait été élargi au 18^{ème} siècle de 40 cm environ côté aval, époque de la création du parapet qui a été opportunément démoli par un usager qui est entré dans le rétrécissement un peu vite. Cela permet d'ouvrir une perspective de raboter cette excroissance pour rendre au monument son aspect originaire. Je me suis rendu sur place avec le bureau d'études, je voudrais savoir où en est l'étude de stabilité, le Collège se souviendra que lorsqu'il a été décidé de recourir à ce bureau de stabilité il m'avait été promis que le dossier comprendrait un volet permettant d'obtenir le classement et les subsides de la division du Patrimoine de la DGATLP en vue de la restauration, nous n'avons pas de nouvelles, ce dossier devrait être mis à notre disposition et puisque ce pont barrage devrait rentrer en fait dans la classe du patrimoine protégé, je pense que ce dossier devrait passer à l'Echevinat compétent qui centralise tous les travaux relevant de la promotion du patrimoine. Quatrième objet de mon intervention. J'élargis encore le débat à une autre voirie de grand intérêt patrimonial et qui se branche précisément sur les ouvrages de la Cascade d'Hyon, c'est le Chemin de Bethléem partant de la Cascade vers Spiennes avec ses vieux pavés en silex qui constitue un témoin exceptionnel d'une voie très ancienne de circulation puisque pratiquement tous les historiens sont d'accord pour dire qu'elle prolongeait la vieille chaussée romaine qui venant de Bavay aboutissait au pied du Bois-là-Haut. Je fais ici alors rapport des travaux du groupe d'étude patrimoniale du Contrat de Rivière de la Trouille qui a estimé que les caractéristiques de ce chemin qui longe la rivière devraient être sauvegardées et valorisées. Or, vous savez que certains des tronçons de voiries de pavés empruntés par la course cycliste Paris-Roubaix ont ainsi été classés par les Monuments historiques de France et ont fait l'objet de restaurations soigneuses à l'ancienne avec enlèvement des emplâtres en asphalte, repose traditionnelle des pavés par des équipes d'insertion professionnelle, on pourrait donc intéresser le CPAS à ce projet. Il faut en faire autant dans le tronçon allant du Moulin au

Bois jusqu'à la station d'épuration du Marais de Spiennes et il serait cohérent de solliciter le classement de cette voirie en même temps que celui de la Cascade puisque c'était le chemin qu'empruntaient les habitants des villages du Sud pour apporter leur blé pour être moulu au moulin d'Hyon puisque ces recours au moulin à eau étaient obligatoires. En ce qui concerne son régime de circulation, il serait souhaitable que cette chaussée soit réservée aux cyclistes, aux riverains, agriculteurs, chasseurs et pêcheurs après restauration. Et je termine l'élargissement du débat du plan de circulation d'Hyon par l'évocation d'un plan cyclable plus global. En dehors des déplacements cyclistes quotidiens, vous devez savoir que les déplacements cyclistes de loisir à travers le village d'Hyon sont considérables. J'invite qui veut à se poster un dimanche de beau temps à l'entrée de la rue des Américains pour y compter des centaines de cyclistes qui empruntent cette rue pour aller ou revenir des campagnes du Sud de Mons qui sont les plus propices à la ballade à vélo. Il est temps, me semble-t-il, de remettre à l'ordre du jour le Ravel parallèle à la rue des Américains qui doit rejoindre par le site de l'ancien vicinal la rue de la Cascade au point du Jour à Mesvin permettant d'accéder à Nouvelles, Harveng, Spiennes et ses trois centres néolithiques et au-delà. Nous avons, en février je pense, approuvé le plan d'expropriation du sous-sol soumis par l'IDEA pour la création du collecteur de Mesvin dans le cadre du PCGE qui emprunte une partie du tracé, il est évident que dans ces conditions, la création du Ravel pourrait se faire après ces travaux qui en constitueront l'assiette. Mais il faut, me semble-t-il, donner une solution de continuité vers Mons à ce Ravel et depuis la rue de la Cascade en tournant à droite, passant par la digue, passant sur le déversoir qui serait effectivement réservé aux vélos, on tournerait à gauche dans la rue Flament pour emprunter immédiatement à gauche la rue des Maraîchers sur le site de l'ancien Trouillon, traverser la rue de la Genièvrerie sur un plateau ralentisseur qui remplacerait le ralentisseur existant qui est en fort mauvais état pour rejoindre la rue Vilaine et aboutir ainsi au Waux-Hall à l'Avenue Reine Astrid qui pourrait devenir le point de départ des ballades cyclistes vers le Sud sur un site propre complet jusqu'à rejoindre les voiries peu encombrées des chemins ruraux qui sont parcourus par les cyclistes du dimanche. Voilà cinq éléments de réflexion pour développer des projets d'avenir pour le village d'Hyon mais qui est aussi l'occasion pour moi de rappeler au Collège qu'il existe une association villageoise qui ne demande qu'à s'investir et qui demande des plans cohérents de développement durable qui ne sont pas de simples saupoudrages. En se fondant sur les forces vives existantes, nous souhaitons la création d'une commission

locale de type « budget participatif » qui pourrait s'autogérer pour faire avancer des projets en participation avec le Collège, l'Administration, le comité du Contrat de Rivière, la Région Wallonne et d'autres. Bref, un « projet de village » mobilisateur, c'est ce qui manque le plus à Mons, puisqu'on attend, en vain, depuis maintenant près d'un an un réel « projet de ville ». Je vous remercie.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Merci M. COLLETTE de votre intervention. Je viens de recevoir votre note écrite qui se résume en trois pages de long texte ainsi que vos propositions. Les services de la police administrative seront donc concertés et je vous propose dès lors de remettre ce point afin d'analyser au mieux ce problème de mobilité.

M. COLLETTE, Conseiller : Madame le Bourgmestre, sur la première question, je ne l'ai pas inscrite dans mon texte mais je voudrais peut-être suggérer au Collège de rencontrer le GRACQ au sujet de ces aménagements cyclistes quotidiens en ce qui concerne le premier point de mon interpellation. Donc, s'il y a une concertation à faire, c'est la faire avec des gens qui connaissent les dangers particuliers de cette situation. Je vous remercie.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : On a bien pris note et avec l'Echevine de la Mobilité, on ne manquera pas de revenir sur ce point et donc, je vous propose, comme je viens de le signaler, de le remettre pour pouvoir en discuter avec les personnes compétentes.

REMIS

d) Havré, rue S. Allende – Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite
GEP 6002/HAV/83

ADOPTE à l'unanimité – 3^{ème} annexe

e) Jemappes, rue Jacquerye – Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite.

GEP 6002/J/44

ADOPTE à l'unanimité – 4^{ème} annexe

f) Cuesmes, rue de la Liberté – Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/C/54

ADOPTE à l'unanimité – 5^{ème} annexe

g) Mons, rue Brisselot – Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite.
GEP 6002/45

ADOPTE à l'unanimité – 6^{ème} annexe

2° objet : IDEA – Assemblée générale. Ordre du jour Secrétariat MPO

Mme PREVOT, Conseillère : Merci Mme la Présidente. J'ai découvert il y a peu le nombre important d'œuvres d'art que renferment les murs de l'IDEA et à ce sujet, des questions me sont venues, est-ce que ces achats d'œuvres d'art correspondent bien à l'objectif social de l'IDEA en un et en deux, puisqu'elles existent, je demanderai que ces œuvres d'art soient accessibles le plus souvent possible au public. Je vous remercie.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Vous devez savoir qu'il existe un catalogue des œuvres d'art de l'IDEA donc ce catalogue a été réalisé par l'IDEA et que celui-ci est à votre disposition en consultation sur place. Donc, il est accessible à tout le monde.

M. VISEUR, Conseiller : Oui, sur le point 2 mais sur un autre sujet, parce que d'abord je trouve que votre réponse est un peu courte, on nous avait déjà répondu cela en commission effectivement mais quand on demande si c'est bien l'objet social de l'intercommunale de développement économique, cela mériterait peut-être un plus long débat que la simple réponse que vous avez faite. Ceci dit, moi je voulais intervenir un peu sur l'aspect déchets. Il y a eu, je n'ai pas noté la date exacte mais il y a quelques semaines, à l'IDEA, une réunion sur l'ensemble des projets de l'IDEA et c'est un progrès qui doit être souligné parce que, auparavant, quand on invitait l'IDEA dans nos toutes commissions, ils ne prenaient pas la peine de se déplacer donc, ici, c'est un progrès d'avoir vraiment organisé cette réunion à l'intention des Conseillers communaux. J'avais, dans le cadre de cette réunion, posé une question à propos de la fusion entre Itradec et l'IDEA et l'avenir de la biométhanisation. Et la réponse que j'ai eue, c'était que la décision n'appartenait pas à l'IDEA, que la décision appartenait au politique. Or, nous sommes ici dans l'enceinte politique, donc il ne faudrait pas me renvoyer à l'IDEA puisque l'IDEA me renvoie ici. Entretemps, c'est vrai qu'on a eu une toutes commissions à propos des déchets et du décret wallon sur les déchets et on peut supposer au-travers de ce qu'on a appris dans cette commission que le projet d'abandon de la biométhanisation n'est plus à l'ordre du jour parce que ce serait contradictoire avec le décret wallon me semble-t-il pour ce qu'on en a appris. Mais je souhaiterais quand même qu'on puisse avoir une déclaration claire et ferme de ce qu'est devenu le projet de fusion entre Itradec et IDEA et évidemment son corollaire. La question corollaire, c'est-à-dire la pérennisation de la biométhanisation puisqu'à ce moment-là il était question de l'abandonner. Ce sont me semble-t-il des questions importantes, peut-être qu'on peut juger que la fusion des deux intercommunales est un

peu de la forme mais en tout cas, sur le fond, l'abandon oui ou non ou la pérennisation de la biométhanisation de notre région est évidemment une question de fond importante en matière de traitement des déchets. Donc, puisque nous sommes, je le répète, dans l'assemblée politique, je souhaiterais avoir une réponse claire sur ce que sont devenus ces projets dont nous parlions il y a un peu plus d'un an.

M. TONDREAU, Conseiller : Mes chers collègues, quelques réflexions sur la présentation au Conseil communal de la prochaine Assemblée Générale de l'IDEA, c'est d'ailleurs une excellente application du nouveau décret wallon quant à la transparence des intercommunales. Deux applications à la Ville de Mons plus spécifiques. La première, l'extension du parc scientifique des Grands Prés de l'autre côté de l'autoroute, la difficulté de son aménagement paraît-il, serait son accès, celui-ci ne pourrait être réalisé que par l'accès autoroutier Mons-Jemappes pour ne pas causer de gêne à l'habitat environnant. Il serait donc nécessaire que la Ville de Mons avec l'IDEA fasse pression sur le Gouvernement Wallon et plus spécialement le MET pour la réalisation de celui-ci. Seconde remarque. Dans l'ordre du jour apparaît une volonté de l'IDEA de s'associer à des projets immobiliers et plus spécialement à l'aménagement résidentiel des Grands Prés. Je pose une question : est-ce le métier d'une Intercommunale de développement économique surtout que ces logements, à première vue, ne seraient pas du logement social, nous pourrions demander des explications complémentaires car la priorité pour l'Intercommunale devrait rester le développement économique. Deuxième point le plus important, nous le savons, nous l'avons lu dans la presse, nous avons reçu une lettre ce matin, la vente prochaine par l'IDEA de sa filiale de télédistribution IDEATEL pose des interrogations. Rappelons en quelques mots. IDEATEL c'est la moitié du chiffre d'affaire de l'IDEA et rapporte à peu près plus ou moins par an, 125 millions de francs belges à celle-ci, c'est ce que nous trouvons dans les décomptes et les courriers qui nous ont été envoyés au sujet des comptes de l'IDEA. On pourrait s'interroger, c'est une question, sur le fait qu'une partie de ces recettes excédentaires pourrait être redistribuée sous forme d'une diminution de la redevance, parce déjà elle pourrait apparaître comme un impôt déguisé uniquement au profit de l'Intercommunale. D'autre part et je peux comprendre, l'IDEA espère une somme de plusieurs milliards de francs belges et en même temps il faut réfléchir de manière proactive quant à l'utilisation future de la recette qu'elle va obtenir suite à la vente de l'IDEATEL. Uniquement thésauriser cette somme pour des placements financiers immobiliers et on peut comprendre, en gestion de bon père de famille, afin de couvrir

les déficits des autres secteurs de l'IDEA comme certains l'imaginent paraît insuffisant. C'est une solution qui est conservatrice si on peut dire comme cela et cela donnerait une image un peu rentière à l'Intercommunale. Là aussi, il faut imaginer de conserver l'objet premier de l'Intercommunale : le développement économique. N'est-ce pas l'occasion de réorganiser la structure de l'IDEA en augmentant notamment les cadres de sa cellule économique qui sont trop peu nombreux et réfléchissant à cette réorganisation en examinant les situations avoisinantes, par exemple la réussite économique nouvelle de la région de Valenciennes qui, il y a 10-15 ans était dans une situation semblable à la nôtre. La priorité première de l'Intercommunale reste quand même l'emploi dans une région où le chômage atteint des records et ce sujet sera d'ailleurs à nouveau abordé au Conseil d'Administration du 9 mai prochain et d'une Assemblée Générale fin juin, peut-être ces questions reviendront devant notre Conseil et la Ville de Mons, par ses représentants avec le poids de sa population devrait peut-être mettre ce souhait sur la table du bureau de l'IDEA. C'est ce que je vous suggère aujourd'hui. Merci beaucoup.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : M. COLLETTE, je crois que vous voulez prendre la parole ?

M. COLLETTE, Conseiller : Oui, effectivement, je voulais prendre la parole avant que vous ne répondiez à M. TONDREAU, dans la mesure où il y avait une certaine superposition de mon intervention par rapport à la sienne. J'ai personnellement été interpellé par le 8^{ème} point fixé à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'IDEA qui demande aux communes d'approuver sa prise de participation dans une société à créer qui est la SA IDE Immo dont l'objet était à l'origine plus large puisqu'il visait toutes opérations immobilières et études relatives à l'implantation et la construction de logements sociaux et moyens et qui, selon le point de l'ordre du jour qui figure au dossier, serait aujourd'hui limité à la construction d'un complexe immobilier de 68 appartements répartis sur 4 immeubles à ériger aux Grands Prés, rue de la Sucrierie à l'intersection de cette rue avec l'Avenue des Bassins. Le dossier fait état d'une participation en association avec la société TPF qui participerait à 90% au capital de 62.000 euros, l'IDEA participant à raison de 10% et on apprend également que TPF s'est engagé à céder 15% des parts. Alors, j'ai voulu savoir en premier lieu, si le Conseil d'Administration de l'IDEA avait été plus amplement informé sur cette opération. Et je dois dire que j'ai reçu cet après-midi le procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 mars 2007 et je dois dire que le libellé est encore plus sibyllin et curieusement

semble ne pas évoquer la nécessité de soumettre à l'Assemblée Générale la prise de participation au capital de la SA IDE Immo II à concurrence de 10% soit 6.200 mais uniquement de soumettre à l'Assemblée Générale du 18 avril la demande de majoration de la participation au capital de 10 à 25%. Alors, à ce stade, M. TONDREAU a posé la question, je pense qu'elle est particulièrement opportune, est-ce le business core de l'IDEA de s'occuper maintenant d'opérations immobilières et d'études d'implantations de logements sociaux et moyens ? C'est la première question qui vient à l'esprit et j'attends avec intérêt la réponse. Personnellement, je pense qu'il s'agit de faire la clarté et toute la transparence au sujet de ce dossier dans la mesure où il y a 3 semaines environ, l'hebdomadaire Le Vif-L'Express publiait une enquête peu amène sur la « phagocytation », si je peux m'exprimer ainsi, de l'ancien bourgmestre de Mons par Forum Invest et s'étonnait que l'implantation du centre commercial des Grands Prés n'ait connu aucune mise en concurrence. Je ne vais pas vous cacher que j'ai passé deux heures au téléphone avec Philippe Engels, l'auteur de l'article, pour discuter non seulement des questions d'opportunité mais surtout de la question de la nécessité d'une mise en concurrence lorsque le promoteur n'est pas réellement la Ville de Mons, la Ville de Mons étant l'acteur de développement territorial et urbanistique sans être à proprement parler l'opérateur promoteur puisque les terrains ne lui appartiennent pas. Ici, la chose pourrait être différente si, effectivement, l'IDEA pouvait justifier d'avoir déjà acquis à l'Université, c'est une question que je pose, je n'ai pas la réponse, si l'IDEA a déjà acquis à l'Université les terrains sur lesquels est projetée la construction de ces 68 appartements répartis en 4 immeubles. Ne pensez pas que je suis hostile à l'urbanisation, bien au contraire, vous savez que depuis le début du projet, j'ai toujours conditionné la réalisation du centre commercial à la réalisation parallèle de logements. Mais encore une fois, je reviens à cette question, même si l'IDEA est propriétaire du terrain, qu'elle aurait acquis entretemps à l'Université, peut-elle s'associer à une société apparemment privée, sans mise en concurrence pour réaliser cette opération ? On a eu un précédent dans le cadre de la société de logements sociaux de notre Ville qui est Toit et Moi, d'une association dont j'ignore totalement les conditions, je vais dire, de publicité, de mise en concurrence qui a présidé le projet de rénovation de la Cité des Oiseaux avec la société Thomas Piron. La seule chose que je sais et ce n'est pas bon signe, c'est que le commissaire spécial de Toit et Moi s'est retrouvé directeur des activités de Thomas Piron au Maroc. Cela laisse évidemment soupçonner des actes qui ne sont pas spécialement recommandés et cela n'est pas bon pour l'image. J'ai essayé

ensuite de savoir en interrogeant des administrateurs de l'IDEA qui était TPF et je n'ai pas eu de réponse, il n'y a effectivement, dans les documents, aucun renseignement sur l'identité de cette société et les administrateurs concernés m'ont dit, mais nous n'avons pas les moyens de faire des recherches, j'ai mis moi-même mes moyens à ma disposition pour le rechercher et cela m'a coûté bien cher mais j'ai ici toute une série de renseignements, vous me détromperez si je me trompe, sur des sociétés TPF. En cherchant sur un site dit info base j'ai retrouvé 12 mentions de TPF mais comme plusieurs concernant des holdings et autres sociétés périphériques avec toutes les mêmes adresses, j'ai pointé la société TPF qui a son siège à 1190 Forest au Sud de Bruxelles. J'ai demandé pourquoi une société qui est située à Bruxelles était intéressée par ce partenariat avec l'IDEA et j'ai donc remonté l'historique de cette société des 10 dernières années pour savoir comment elle était composée. Cette société me paraît avoir les reins très solides puisque au bout de multiples augmentations de capital, elle présente un capital actuel de 13.299.386 euros et est également en partenariat avec d'autres sociétés holdings ou autres. Et, j'ai essayé de savoir d'où venait ce capital et, curieusement, ce capital est Liégeois. Il vient d'une société Ecotec et j'ai retrouvé dans les représentants d'Ecotec, un certain Savonet habitant à Tihange, j'ai trouvé le nom de Basècles qui me disait quelque chose, j'ai ensuite trouvé une prise de participation de la Socofe qui avait désigné au comité directeur de cette société TPF, un certain Guy Mathot et finalement, on voit que tout cela est dans les mains d'un administrateur délégué qui après avoir partagé ses fonctions d'administrateur délégué est devenu président du conseil d'administration puis président du comité exécutif et seul représentant fondé de pouvoir de cette société, il s'agit de M. Thomas Spitaels. Alors quand je remonte et que je vais vérifier la composition des Conseils d'Administration des « belles mères », je retrouve dans la « belle mère » Socofe, au Conseil d'Administration de cette société, un certain Jean-François Escarmelle qui est administrateur, ci-devant Directeur Général de l'IDEA. Je vais tout de suite préciser que dans ce Conseil d'Administration de Socofe qui est une Intercommunale dont est membre je pense la Ville de Mons, qui doit avoir certaines participations, se trouvent également des mandataires des autres partis que sont le CdH, notamment M. Albert Liénard et le MR. Alors, je ne crois pas pour autant que TPF est une société publique, si son but est de faire avec l'IDEA du logement social, je pense qu'ils prennent la place de quelqu'un d'autre, il y a des sociétés de logements sociaux pour cela, on peut l'estimer pour le logement moyen mais, de toute façon, tout cela se fait vraisemblablement aussi

avec les bénéficiaires de la vente du bijou de famille que représente Ideatel et donc nécessairement avec des fonds publics. Autrement dit, la mise en concurrence me paraît devoir s'imposer dans ce cas sauf si je me trompe, éventuellement M. Engels du Vif-L'Express nous départagera.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. Vous devez savoir que l'IDEA a été sollicitée pour les logements mais n'a pas initié le projet, elle a répondu à une demande et vous devez également savoir que les négociations sont en cours au niveau de l'IDEA et au sein bien entendu de la prochaine Assemblée Générale où d'ailleurs chaque Conseiller peut s'y rendre et poser des questions et on attend donc une proposition ferme et définitive avant d'entamer bien entendu les discussions. Alors, vous devez également savoir qu'une étude, pour répondre à M. TONDREAU, qu'une étude va être organisée par le MET afin de désenclaver la zone de développement économique dans le cadre de la réduction de ce qu'on appelle le « spaghetti » de la sortie autoroutière de Mons-Ghlin et que, pour le moment, il n'y a pas d'accord prévu pour le moment, on attend les résultats de l'étude d'incidences qui a été effectuée par la Région Wallonne. Je passe également la parole à M. DARVILLE.

M. DARVILLE, Echevin : Oui, M. VISEUR, en ce qui concerne l'IDEA et Itradec, j'avais déjà l'époque donné une explication devant ce Conseil. Donc, je rappelle que il y a 6 mois, alors que le décret wallon sur les déchets était en préparation, on voyait déjà un peu une première copie des textes et en Assemblée Générale d'Itradec, nous avons décidé de postposer d'un an la fusion entre Itradec et l'IDEA puisque la biométhanisation qui mettait un peu à mal le projet d'Itradec à cause de son fluff qu'on ne savait pas valoriser, maintenant est devenu une mine de non taxation pour les cimentiers. Donc, la donne est tout à fait différente et actuellement, les essais sont en cours et les essais sont très probants d'ailleurs et on devrait arriver à un accord avec Holcim dans un premier temps pour au moins traiter 2/3 du fluff, ce qui donne un tout autre aspect financier à cette biométhanisation et une toute autre orientation pour le tri et la biométhanisation. Donc, dans cette optique, pour savoir exactement où Itradec allait, c'est à partir de ce moment-là que nous avons décidé, en Assemblée Générale, de postposer au moins d'une année les discussions. Donc, les choses vont bien, tous les signaux sont maintenant au vert et je crois qu'on pourra revenir d'ici quelques semaines ou quelques mois avec des données financières tout à fait différentes, à la plus grande satisfaction du Comité de Direction et de l'Assemblée Générale d'Itradec.

M. VISEUR, Conseiller : Si vous passez au vote, moi j'ai des demandes à formuler, s'il n'y a plus rien d'autre. Alors, d'une part, puisque les votes de notre Assemblée doivent être reportés par les représentants de la Ville à l'Assemblée Générale de l'IDEA, il est important de faire des votes séparés lorsqu'il n'y a pas unanimité. Alors, sur le plan stratégique, je vous annonce que nous, nous tenons à nous abstenir pour le groupe Ecolo et sur le point 8, celui qu'a abordé principalement M. COLLETTE, c'est-à-dire IDE Immo, nous souhaitons même un vote nominatif.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Donc, pour le point 7 concernant le plan stratégique 2007, l'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

M. TONDREAU, Conseiller : Est-ce qu'on peut espérer quand même que les souhaits dont j'ai fait part soient proposés au bureau du Conseil d'Administration de l'IDEA dans les jours ou les semaines qui viennent plus spécialement sur la cession d'Ideatel. Les remarques que j'ai faites, de toute façon, sans doute cela reviendra, il y a un Conseil d'Administration au mois de mai, une Assemblée Générale fin juin, je ne sais pas si cet ordre du jour de l'Assemblée Générale reviendra devant nous, je n'en sais rien mais je voudrais au moins que les souhaits dont j'ai fait part il en soit tenu compte au cours de ces diverses réunions.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Le procès-verbal de ce Conseil communal sera transmis à l'IDEA.

L'Assemblée passe au vote sur le point 7 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'IDEA, le résultat est le suivant :

40 OUI : MM. DI RUPO, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BEUGNIES, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT.

L'Assemblée passe au vote sur le point 8 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'IDEA, le résultat est le suivant :

40 OUI : MM. DI RUPO, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BEUGNIES, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART

3 NON : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT.

Les autres points de l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'IDEA sont approuvés à l'unanimité.

ADOPTE – 7^{ème} annexe

Sortie de Monsieur Elio DI RUPO, 42 présents.

3^e objet : CPAS – Règlement d'ordre intérieur des organes délibérants du CPAS – Modification de l'article 71. Approbation. Secrétariat

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : A la demande de M. le Président du CPAS, le point 3 est remis.

REMIS

4^e objet : ASBL « Médiathèque de la Communauté française de Belgique » Compte et bilan des exercices 2005 (2^e semestre) – 2006 (1^e semestre). Approbation. Gestion f. C/C2005-2006ASBL

REMIS

5^e objet : ASBL « Médiathèque de la Communauté française de Belgique » Budget des exercices 2006 (2^e semestre) – 2007 (1^e semestre). Approbation Gestion f. C/B2006-2007ASBL

REMIS

6^e objet : ASBL « Orchestre Royal de Chambre de Wallonie » - Budget de l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/B2007/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 8^{ème} annexe

7^e objet : ASBL « Le Manège.Mons » - Budget de l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/B2007/ASBL/004

M. VISEUR, Conseiller : Abstention du groupe Ecolo parce que dans le dossier, il est mis que l'estimation du coût total pour 5 agents temps plein et 1 agent à mi-temps, remboursés à la Ville de Mons n'était pas faite et n'était pas incluse dans le budget donc

le budget est plus ou moins incomplet, malgré les réponses reçues en Commission et donc, nous nous abstenons.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : MM. BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BEUGNIES, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. DUQUENNE, HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, M. TOUBEAU, Mme HOUDART

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT.
ADOPTÉ – 9^{ème} annexe

8^e objet : Projet Phasing out - Requalification du Musée des Beaux-Arts – Lot 1 : travaux d'aménagement. Approbation des avenants n^{os} 10 et 11. 3e/1^e E/2004.SUB.771.130.01.
lot 1/TO

M. COLLETTE, Conseiller : C'est le dossier des dérapages budgétaires du BAM ou chantier Galère puisque tel était le nom de l'entrepreneur. On part d'un métré pour 5.194.767 euros hors TVA pour l'ensemble de la construction du gros œuvre hors techniques spéciales et hors bien sûr scénographie et puis on trouve une série d'avenants - 8 avenants en plus - 2 avenants en moins - mais au bout du compte, les plus l'emportent sur les moins puisque l'augmentation totale après le dixième avenant aboutit à 917.611 euros hors TVA, c'est-à-dire 17,66% du budget initial. C'est vrai que en rénovation, les imprévus sont plus nombreux qu'en construction neuve mais je dois reconnaître que cette proportion de dépassement et de travaux supplémentaires est quand même énorme. On peut se poser la question de savoir si ce n'est pas dû à la précipitation dans l'établissement du métré. Maintenant, je me demande si le métré a bien été rédigé mais je ne vous cache pas que le dossier est incomplet parce que le métré original ne figure pas au dossier et cela pose un problème. Vous devez savoir que de nombreuses entreprises, quant elles soumissionnent, se rendent parfaitement compte des lacunes et omissions des auteurs de projet. Il y a parfois des postes qui sont indiqués pour mémoire parce que l'auteur de projet n'a pas identifié qu'il y aurait par exemple des bétons ou par exemple des massifs rocheux, ce qui n'est pas le cas du Musée des Beaux-Arts mais enfin, ici on parle de dalles en béton armé et donc, à ce moment-là les

entreprises peuvent sournoisement, quant elles ont fait une bonne appréciation des carences du cahier des charges, introduire des prix unitaires complètement exorbitants et énormes sur des postes où ils ne sont pas remarqués. Je dis par exemple que pour 1 m³ de béton armé, on pourrait indiquer parce que c'est pour mémoire, 3.000 euros par m³ alors que le coût par exemple serait de 1.500 euros mais lorsque l'entreprise s'est rendue compte qu'en réalité elle allait pouvoir dans le cours du chantier dire qu'il faut corriger la conception du maître d'ouvrage et de l'auteur de projet, elle va évidemment garder ses prix unitaires qui sont des prix exorbitants lorsque, au lieu d'un m³, ils vont se retrouver avec 100 m³ et, à ce moment-là, le petit montant qui leur a sans doute permis d'écraser les autres prix pour emporter le marché à meilleur prix que leurs concurrents, leur permettra de retirer leur bénéfice puisqu'ils vont, à ce moment-là, faire dans l'hypothèse chiffrée que je donne 150.000 euros de bénéfices grâce à ces suppléments. Premier problème, je l'ai dit, le dossier est incomplet, le métré de base n'y est pas et j'ai d'ailleurs relevé en examinant le dossier que je ne suis pas le seul à me poser le problème parce que quelqu'un, sans doute un fonctionnaire, a inscrit en rouge sur une des pages du métré récapitulatif de l'avenant n° 10 de 152.759,29 euros : « prix unitaire du métré de base ? », quant c'est écrit en rouge c'est l'instituteur qui corrige la feuille de l'élève, il y a manifestement une question qui n'est pas résolue puisque ce métré n'est pas produit, il n'est même pas possible de vérifier si les prix unitaires de départ ont été respectés. Le seraient-ils il faut savoir que lorsque les quantités sont dépassées, la Loi sur les marchés publics permet de reconsidérer l'offre parce qu'il est évident qu'un m³ de béton, ce n'est pas 100 m³ de béton et les frais généraux ne doivent pas s'appliquer de la même manière sur des quantités tout à fait différentes et donc, il existe dans le cahier général des charges des marchés publics des règles qui permettent de corriger ces dysfonctionnements. Ici, on n'est pas en mesure de vérifier si ces métrés rectificatifs, je vous rappelle pour 17,66%, sont corrects ou incorrects. Pour cette raison, nous allons nous abstenir mais je vous pose une autre question à laquelle, j'espère vous pouvez me répondre immédiatement. Nous savons que ce projet est financé par le Phasing Out du plan européen de redressement et à cet égard, la question que je me pose est de savoir si l'augmentation de prix qui est donc de 917.611 euros peut entraîner une révision des subsides Région Wallonne/Feder/Union Européenne dans la proportion qui était la proportion de financement de départ ou si cette augmentation restera exclusivement à charge de la Ville de Mons parce qu'en ce cas, considérant comme lorsqu'on avait évoqué la fontaine la chope est à 1,50 euros,

917.611 euros représentent 611.740 chopes à 1,50 euros, 6 chopes et 2/3 de chope par personne, par habitant.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : On ne trouve plus de chope à 1,50 euros, maintenant !

D'autres interventions pour le 8^{ème} objet ?

Pour avoir nos apaisements, nous allons remettre ce 8^{ème} objet, donc les avenants n° 10 et n° 11 pour vérifier car tout le dossier n'est pas complet ici, nous n'avons qu'une partie du dossier.

M. COLLETTE, Conseiller : Il n'était pas complet non plus.... On devrait avoir le métré de base pour contrôler chaque métré d'avenant.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Comme le dossier n'est pas complet ici, on va remettre le point et on va demander aux services techniques de vérifier tout cela. Et on mettra le dossier complet.

REMIS

9^e objet : Projet Phasing out - Requalification du Musée des Beaux-Arts – Lot 2A – Ascenseur et monte charge – Approbation de l'avenant n° 3. 3e/1^e E/2004.SUB. 771.130.01.lot 2/TO

ADOPTE à l'unanimité – 10^{ème} annexe

10^e objet : Anciens mandataires – Autorisation de porter le titre honorifique de leurs fonctions. 1^e 10135

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Nous en arrivons au point 10 de notre ordre du jour qui concerne les anciens mandataires - autorisation de porter le titre honorifique de leurs fonctions. Il y a quatre mandataires qui sont bien sûr présents dans cette salle aujourd'hui, à savoir MM. Jules BRIHAY, Pierre LIENARD, Clément PACQUE et Jean-Pierre HOUDART. Nous en arrivons à ce point qui est donc l'autorisation pour ces anciens mandataires de porter le titre honorifique de leurs fonctions. Il faut donc savoir que la Loi du 10 mai 80 modifiée le 10 février 2000 et le 4 juillet 2001 relative à l'octroi du titre honorifique de leurs fonctions de bourgmestre ou d'échevin, prévoit en son article 4, qu'un échevin peut porter le titre honorifique de ses fonctions pour autant qu'il justifie une ancienneté d'au moins 6 ans au Collège et 12 ans au Conseil communal. Ainsi, bien sûr, nous sommes très très heureux d'autoriser les anciens échevins donc à savoir, je viens de les citer MM. BRIHAY, HOUDART, LIENARD et PACQUE à porter le titre honorifique d'Echevin Honoraire. Je vais d'ailleurs leur remettre à chacun un diplôme mais avant je vais vous dire quelques mots. Tout d'abord, je vais

commencer par M. BRIHAY. M. Jules BRIHAY était Conseiller communal de Jemappes, de 63 à 64 et de 1971 à 1976. Il a été Conseiller communal à Mons de 1977 à 1986 et Echevin de 1986 à 1995. Il était en charge des Affaires Intérieures puis de la Culture et du Tourisme. Nous le savons tous, son attachement à Jemappes est sans faille, il a joué un grand rôle dans le renouveau de la Cavalcade de Jemappes. Nous lui avons d'ailleurs remis lors de ces festivités, la médaille pour ses 60 ans de participation à cette Cavalcade. Je vous demande d'applaudir M. Jules BRIHAY.

Viens ensuite M. Pierre LIENARD. Quant à lui, il a presté en qualité de 1^{er} Echevin à St-Symphorien de 1965 à 1976. Conseiller communal de Mons de 1977 à 1982 et de 1989 à 1995. Il fut Echevin des Travaux Publics de 1983 à 1989, puis Echevin de la Régie Foncière, des Affaires Sociales, de la Famille et de la Jeunesse de 1995 à 1997. Pierre LIENARD a effectué toute sa carrière à la Société Wallonne des Eaux, on peut l'applaudir également.

M. Clément PACQUE a été Conseiller communal d'Havré de 1971 à 1976, Conseiller communal de Mons de 1977 à 1983, Echevin de la Qualité de la Vie à Mons en charge de l'Urbanisme et de l'Environnement de 1983 à 1989 et enfin Conseiller communal de Mons de 1989 à 1995. Personne n'est sans savoir que M. PACQUE a été professeur à la Faculté Polytechnique de Mons, titulaire de la chair de métallurgie de transformation, il est à présent Professeur Emérite de cette Faculté, félicitations !

Et enfin, un bref mot sur Jean-Pierre HOUDART, qui fut Conseiller communal de Mons de 1982 à 1989, Echevin de la Qualité de la Vie de 1989 à 1995 et enfin, Conseiller communal de 1995 à 2001. A savoir également que le père de Jean-Pierre (donc mon grand-père) avait déjà été Conseiller communal et ce, à Villers-St-Ghislain. Instituteur de formation, M. Jean-Pierre HOUDART est un fan de sport et plus spécialement de cyclisme, de football et de balle pelote. Je vous demande de l'applaudir également. Et je vous invite bien entendu tous les quatre à venir recevoir ce titre honorifique et ce petit brevet.

On peut encore les applaudir pour tout le travail effectué durant ces nombreuses années au sein de la Communauté et je dois vous signaler également qu'après ce Conseil communal, un petit drink sera offert à la Salle des Mariages et vous y êtes tous, bien entendu conviés.

ADOPTE à l'unanimité – 11, 12, 13 et 14^{ème} annexes

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Nous allons maintenant poursuivre notre ordre du jour et nous en arrivons au point de Monsieur MILLER, donc le point 11.

11^e objet : IPFH (Intercommunale Pure de Financement du Hainaut). Secteur VI - garantie emprunt de 46.000.000 € Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 15^{ème} annexe

12^e objet : Liquidation de subsides à l'ASBL « RAEC MONS » - Ratification Sports SB1612/JFD/CD

REMIS

13^e objet : Rénovation urbaine de Jemappes. Rapport d'activité 2006. Information. Aménage. Territoire et des Permis UR2007

ADOPTE à l'unanimité – 16^{ème} annexe

14^e objet : Rénovation urbaine de l'Ilot du Beffroi – Mise en place de la Commission locale de rénovation urbaine - Règlement d'ordre intérieur. Approbation. Aménage. Territoire et des Permis UR 2007

Madame MERCIER, Conseillère : Merci Madame la bourgmestre. Ma question concerne la commission locale de rénovation urbaine. Quand on regarde le plan, on voit la rampe du Château et quand on regarde les différentes rues, on voit la Rampe du Château, la rue des Gades, la rue Margueritte Bervoets, un peu de la rue Notre Dame Débonnaire. Sous le titre compétence, je lis que cette commission pourra donner son avis au Collège sur toute une série de points. Ce partage et cette réflexion ne peuvent être qu'encouragés. Néanmoins je plaide pour qu'on y englobe la rue des Telliers et même la rue des Dominicains. Pourquoi refuser des riverains qui s'intéressent à la question. J'aimerais pouvoir leur donner votre réponse. Merci

Madame HOUDART, Bourgmestre ff : Monsieur BIEFNOT.

Monsieur BIEFNOT, Echevin : Et bien je prends bonne note Madame de votre souhait, malheureusement, ici nous parlons du règlement de cette commission et pour ce qui est du périmètre les choses ont été décidées bien avant et nous ne pouvons pas revenir, ni ajouter, cela été approuvé par la Région Wallonne. Donc malheureusement, dans l'état actuel des choses, le périmètre à été lui décidé bien avant. Et donc, on ne peut pas comme cela ajouter ou retirer évidemment. Voilà, dans l'état actuel des choses ce n'est pas possible. En tout cas à ce stade ci. Navré.

ADOPTE à l'unanimité – 17^{ème} annexe

15° objet : Mons. Chemin Chêne aux Haies. Modification de la voirie. Régularisation d'une situation de fait tendant à l'élargissement du chemin vicinal n° 15. Acquisition pour cause d'utilité publique de l'emprise cad. section B n° 285 M2. Cellule foncière RD/MAS

ADOPTE à l'unanimité – 18^{ème} annexe

16° objet : Cuesmes, rue Hector Delanois. Aliénation de l'appartement deux chambres n° 26/5. Cellule foncière RF/MDB

Monsieur COLLETTE, Conseiller : Moi, une petite réflexion que j'aurais faite en commission si j'avais pu y être présent mais je n'étais malheureusement pas disponible pour y être présent. Je relève qu'ici est aliéné un appartement 2 chambres de la rue Hector Delanois, qui appartient à la Régie Foncière, au prix de 66.000€. Exactement le double de l'estimation du Receveur de l'Enregistrement. Jusqu'à présent c'est toujours dans les limites proches de cette évaluation de 32.000 € que les ventes ont eu lieu, tout à coup nous avons un bond qui double la mise. C'est peut-être étonnant, nous n'allons pas nous en plaindre, mais cela pose des questions relatives à la fiabilité de l'estimation antérieure et donc du profit que l'on aurait pu tirer d'une revente au prix réel des autres appartements. Quelle est la position du Collège pour les ventes futures ? S'écartera-t-il de l'évaluation du Receveur de l'Enregistrement ou restera-t-il dans la fourchette antérieure ? Merci.

Monsieur BIEFNOT, Echevin : Oui et bien, tout simplement la réponse que je peux vous fournir c'est que particulièrement pour ce bien, il y a eu pas mal de demandes et comme nous sommes dans le cadre de l'offre et de la demande, les prix ont eu tendance à grimper. Il est vrai aussi que les estimations sont fixées par le Receveur. Ici, nous avons des prix, des offres qui sont différentes, nous ne faisons que constater cela. C'est vrai que pour les finances de la Ville, enfin de la Régie et de la Ville, cette vente est bien pour nous. Ceci étant dit, effectivement, cela pose quelques questions quant à l'augmentation des prix de l'immobilier. Mais que voulez-vous, nous en sommes à une offre à ce montant-là, nous vous la proposons telle que nous la recevons.

ADOPTE à l'unanimité – 19^{ème} annexe

17° objet : Projet SEFAS (Service et Formation en Accompagnement social).
Approbation de l'évaluation de la formation.
Approbation des statuts de l'ASBL (service social). Régie foncière

REMIS

18° objet : Octroi de 2/12es provisoires à l'ASBL Office du Tourisme de la Ville de Mons (mars-avril 2007). Ratification. Tourisme 6A/B-SD2007.03

ADOPTE à l'unanimité – 20^{ème} annexe

19^e objet : ASBL « ECOMONS » - Prolongation de la durée de la garantie, par la Ville, d'une ouverture de crédit de 420.000 euros (jusqu'au 31 mars 2008).
Gestion f. C/GARANTIE/ECOMONS

ADOPTE à l'unanimité – 21^{ème} annexe

20^e objet : Charte de la Personne Handicapée. Confirmation de l'adhésion de la Ville.
Affaires sociales

ADOPTE à l'unanimité – 22^{ème} annexe

21^e objet : Délégation accordée au Collège communal par le Conseil communal pour l'octroi des concessions dans les cimetières communaux – Renouvellement.
2^e Inhumations

ADOPTE à l'unanimité – 23^{ème} annexe

22^e objet : Réfection de la toiture du pavillon n°2 – École de la Cité du Bois de Mons –
Approbation de l'avenant. 3e/3e E/2004.SUB.722.057.AS/MCP/BD

ADOPTE à l'unanimité – 24^{ème} annexe

23^e objet : Modification des équipements de la voirie /égouttage/ éclairage dans le cadre de la construction de surfaces commerciales et d'un ensemble de logements et aménagement d'un parking sis Chemin de la Procession et de la Justice à Mons suite à une demande de permis d'urbanisme unique. 3e/2eA/8437/CDPC/3/122

REMIS

24^e objet : Travaux de voirie. Études préparatoires. Approbation du projet et mode de passation du marché. 3e/3^e E/2007/421.077.00.SMC

ADOPTE à l'unanimité – 25^{ème} annexe

25^e objet : Crèche de Mons. Renouvellement du revêtement de sol. Approbation du projet et du mode de passation du marché. 3e/3^e E/2007.844.240.BD

ADOPTE à l'unanimité – 26^{ème} annexe

26^e objet : École de Villers St Ghislain Extension des locaux. Approbation de l'avenant n°1

3e/3^e E/2004/722.51.724.60

ADOPTE à l'unanimité – 27^{ème} annexe

27^e objet : Approbation du plan d'alignement tendant à l'incorporation dans le domaine public de l'ancienne servitude privative de passage dénommée « Rue Bruyère de Jurbise » à Maisières. 3e/2^e A/8393/CDPC/10/12-1

ADOPTE à l'unanimité – 28^{ème} annexe

28^e objet : Curage extraordinaire des égouts Bld W. Churchill, Ch. Quint et rue Lucidel –(procédure d'urgence - suite) – Approbation de l'avenant résultant de la modification du mode de passation de marché - Coûts supplémentaires – Vote d'un crédit complémentaire - Application des articles L1311-3, L1311-5 et L1222-3 du CDLD
3^e A/2007/877.256. 00.JYD

ADOPTE à l'unanimité – 29^{ème} annexe

29^e objet : Rénovation du site des Arbalestriers - Phase 3 – Approbation du projet, du mode de passation du marché et des conditions de sélection qualitative.
3e/3^e E/2005.761.040.PHASE 3/AS/CC

Madame MERCIER, Conseillère : Oui Madame la Bourgmestre. Nous sommes au site des Arbalestiers, phase 3. Il s'agit des jardinets qui séparent les bâtiments de la rue. On parle d'architecture et de stabilité. Je suppose que l'on fait allusion aux pierres dont certaines en effet sont branlantes et qu'il faut bien sûr restaurer. Je souhaiterais avoir quelques informations complémentaires surtout quand on évoque des techniques spéciales. Surtout que c'est un lieu que beaucoup d'entre nous fréquentent. Qu'entend-on en effet par ces techniques spéciales. Merci.

Monsieur DARVILLE, Echevin : Et bien Madame MERCIER, ce projet a été approuvé déjà au Conseil communal du 24 avril 2006 pour un montant estimatif de 140.593 € HTVA. Mais il a été revu suite à un refus d'urbanisme. Vous voyez que cela arrive même aux meilleurs. Ce refus portait essentiellement sur le maintien de la grille et de l'espace de verdure. Le montant estimatif du nouveau projet est de 195.911 € réparti de la manière suivante. Il y a 72.890 € d'honoraires pour les architectes, 12.107 € pour la stabilité, 26.635 € pour les techniques spéciales et 50.276 € pour la restauration des pierres. Voilà tout ce que l'on peut vous dire. Donc on a dû revoir suite à un refus de permis d'urbanisme.

Monsieur COLETTE, Conseiller : Oui, simplement pour répliquer à Monsieur l'Echevin que ce refus de permis d'urbanisme opposé par la Région Wallonne et le fonctionnaire délégué, est survenu suite à un avis défavorable de la Commission Communale d'Aménagement du Territoire. Comme quoi, suivre son avis, est parfois une bonne chose, plutôt que d'attendre que l'on se fasse censurer au dessus.

ADOPTE à l'unanimité – 30^{ème} annexe

47^e objet : Modification des équipements de la voirie. Construction d'un immeuble à appartements et réfection complète des trottoirs Rue des Postes à Nimy dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. 3e/2^e A/8448/CDPC/12/20

ADOPTE à l'unanimité – 31^{ème} annexe

30^e objet : Écoles primaires et maternelles communales. Ouverture de classes complémentaires au 12 mars 2007. 8e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité – 32^{ème} annexe

31^e objet : Budget Participatif : Terrains de loisirs – Lot 3 : Sainte-Henriette à Flénu
 Approbation du projet, du mode de passation et des conditions de marché.
 3e/1^e E/2007.SUB.764.100.03.EC

ADOPTE à l'unanimité – 33^{ème} annexe

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Nous allons à présent passer aux questions et interpellations. Il y a une question et 4 interpellations. Alors on va commencer par la question de Monsieur DUPONT.

Monsieur DUPONT, Conseiller : Merci Madame la Bourgmestre. Merci à Mesdames et Messieurs les Echevins. Depuis un certain temps, voire régulièrement, Maisières subit des intrusions avec vols qualifiés dans les habitations. Des envahissements de tags et plus particulièrement sur le site du RAS Nimy-Maisières, site footballistique. Ainsi que des véhicules deux roues voire à quatre style quad, circulent de manière intempestive à des heures incongrues sur ce même site ainsi que dans les rues mettant en danger la population qu'il s'agisse des enfants ou de nos aînés qui se promènent paisiblement sur les voies d'accès de notre beau Village de Maisières. Il est à noter que, dans cet état de fait, ces personnes mettent aussi en péril leur propre personne et leur propre sécurité en ne respectant pas les règles élémentaires inhérentes au code de la route. Il m'apparaît qu'un peu de conscientisation, à l'approche des jours meilleurs, pourrait permettre à tous de vivre en toute convivialité. Je vous serai gré de bien vouloir me faire connaître votre position à ce sujet, à savoir, les mesures qui auraient déjà été mises en place pour contrer cette problématique. Dans l'affirmative, quelles sont-elles et dans quel délai pourrait-on les faire appliquer ? Mais surtout dans la négative, quels seraient les moyens d'action à notre disposition qui permettraient d'agir à titre préventif et ou répressif afin d'éradiquer le problème et dans quel délai ? Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter aux questions de la population de Maisières qui pourrait résoudre, pourquoi pas, le même genre de nuisances à toutes les communes du Grand Mons.

Madame HOUDART, Bourgmestre ff : Merci Monsieur le Conseiller. Le problème que vous évoquez par rapport à l'ancienne commune de Maisières a déjà été abordé à de nombreuses reprises avec les Commissaires en chef à l'occasion des différents Collège de Police que nous avons hebdomadairement. Le Commissaire Eric DEMOUSTIER, Responsable de la proximité Nord, est bien au fait de la situation et à différents moments a été interpellé à ce sujet et en a discuté avec les représentants. Les services de Police tentent déjà de mettre en œuvre les préparations des grandes vacances afin d'éviter les conflits de voisinage entre certains jeunes et la population de Maisières. Le

1er février 2007, la Proximité Nord, associée au service de médiation du Service de Prévention de la Ville a organisé une réunion citoyenne au Calva de Maisières. Une trentaine de personnes, des riverains, y ont pris part et ont pu à cette occasion faire part de leurs doléances. Un inventaire précis des problématiques a été repris dans un tableau et pour chacune d'elles un service a été chargé d'analyser et de proposer des solutions structurelles. Amélioration de l'éclairage, renforcement des clôtures, placement de dispositifs routiers pour faire réduire la vitesse ou encore pour améliorer la sécurité des piétons. Signalisation routière, pose de piquets visant à empêcher des demi-tours en voirie, placement de feux à auteur de la Place de Maisières, lutte contre les dégradations, les vols. Sur le plan structurel, si certains projets sont aisés à réaliser et à mettre en œuvre, par exemple, les piquets rue Grande à Maisières déjà implantés pour éviter les demi-tours, d'autres le sont moins. Notamment en raison des mesures administratives ou encore du service chargé de l'exécution. Le MET par exemple. il en est ainsi par exemple, des feux de la Place de Maisières déjà évoqués en réunion citoyenne en 2006. Cela étant, les dossiers suivent leur cours. J'en profite pour souligner la contribution du service de la gestion de l'espace public dans ce volet qui est simplement remarquable. Toujours sur ce plan mais dans un volet plus sécuritaire, le service techno- prévention du Service de Prévention a immédiatement été associé pour venir en aide aux personnes ayant fait l'objet de vol ou de tentative de vol. Ce service, n'a d'ailleurs pas attendu la réunion citoyenne pour réagir. En effet, la synergie qui existe depuis très longtemps entre les commissariats de Police et ce service permet à ces derniers d'être informés et de se rendre sur les lieux très rapidement. Plus préventivement, le service Techno-prévention a été sollicité pour faire une étude de l'école des Epinois ainsi que du terrain de football et ses dépendances. Il en a été de même du home Saint Alfred où un certain nombre de vols y ont été commis. L'étude de l'école a été réalisée le 26 mars dernier. Le rapport est parvenu au directeur de l'école et également à Monsieur l'Echevin DEPLUS ainsi qu'au Commissaire DEMOUSTIER. L'étude du terrain de football doit encore être réalisée. Toutefois il est déjà convenu que l'éclairage donnant sur l'arrière, sentier donnant dans la rue de l'Agasse doit être amélioré. En outre, des barreaux ont été placés aux fenêtres de la buvette. Sur le plan préventif en matière de stationnement sur les trottoirs, la proximité Nord doit encore organiser la campagne préventive. Elle est prévue dans une quinzaine de jours tout au plus tard. Le début donc de cette campagne est imminent. Des patrouilles de dissuasion ont été organisées dans la cité à proximité du stade de foot et de l'école. Elles sont à

poursuivre, voire à s'intensifier pour les vacances. Pour les vacances, la proxy Nord élaborera avec notre chargé de communication un folder rappelant toutes les petites mesures censées empêcher de se faire cambrioler. Toujours pendant cette période, la procédure surveillance–vacance, sera comme chaque année reprise et dans ce cadre, quiconque la demandera verra sa maison surveillée par les forces de l'ordre. Un avis de passage systématique sera glissé dans la boîte aux lettres. A cette mission, tous les services opérationnels seront associés. Sur le plan répressif maintenant, à l'issue des quinze jours de campagne préventive, le service circulation sera chargé, avec la proximité, de passer à la phase répressive et de verbaliser systématiquement les infractions qui seront constatées. Quant aux cyclos, quads, motos, pockets bikes, le service circulation va se concentrer de manière imminente avec la proximité Nord pour procéder à la verbalisation voire à la saisie des engins. Pour ce faire, les créneaux horaires et les lieux, les itinéraires précis seront déterminés pour agir efficacement. Cela passera vraisemblablement en soirée. Sur les grands axes, le radar répressif est envisagé. Pour le surplus, il est à signaler que le service circulation a été renforcé d'une quinzaine de personnes qui s'appellent « force de frappe ». En matière de tags, la problématique n'est pas aussi alarmante que dans d'autres secteurs où le phénomène est en recrudescence. En cas de constatation, un procès-verbal est systématiquement rédigé et envoyé au Procureur du Roi. En effet, les faits sont pénalisés. Il a été demandé au Procureur du Roi d'être intransigeant à cet effet. Les lieux sont ensuite remis en état par la cellule TAG, du Service Prévention, qui effectue un travail également remarquable. Sur le plan de l'enquête, sans violer le secret professionnel, il peut être dit que tant la proximité Nord que le service d'enquête et de recherche, disposent de bons éléments d'informations. Sur le plan informatif, la proximité Nord est en contact avec les citoyens. Tout mouvement, action, comportement suspect est donc signalé à la dite proximité. Voilà Monsieur le Conseiller Communal, le plan d'action qui va être fait d'ici une quinzaine de jours et qui va continuer sur la section de Maisières.

Monsieur DUPONT, Conseiller : Je vous remercie.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Nous passons maintenant aux interpellations. Nous en avons deux de Monsieur LAFOSSE, dont la première concerne le devenir du site de l'Héribus et la seconde la libéralisation de l'énergie.

Monsieur LAFOSSE, Conseiller : Merci Madame la Présidente. Lors du dernier Conseil communal, j'avais interpellé le Conseil au sujet du site de l'Héribus et des travaux d'assainissements. Mes questions n'ont pas été totalement relevées. Je m'en suis

d'ailleurs étonné. M'enfin bon, je vais donc reposer les questions sans toutefois répéter mon intervention. Donc la première question, c'était en date du dernier Conseil Communal, il restait 15 jours pour effectuer les travaux d'assainissement du site. D'après mes informations, il y aurait maintenant encore besoin d'une dizaine de jours, ce qui mettrait les travaux jusque fin mai. Je suis toutefois, évidemment agréablement surpris, que déjà des travaux de nettoyage ont été effectués et la population s'en réjouit. Mais la question est la suivante, que compte faire de ce site par la suite, puisque bon, on sait qu'il y a souvent des dépôts sauvages qui sont réalisés au niveau de ce site et donc je demande comme question si il y aurait moyen de l'intégrer dans un circuit de nettoyage régulier de manière à éviter de nouveau des dépôts d'immondice sauvages. La deuxième question c'est quelle destination le Collège va donner à cet espace et que va-t-on faire du terrain de foot existant ? La troisième c'est que j'ai pu constater que toute la superficie maintenant était bien damée et nivelée et que l'on avait déjà semé de l'herbe sur ces surfaces. C'est une surface qui doit représenter à mon avis plusieurs hectares, que va-t-on faire. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de faire par exemple un circuit santé, avec ou sans des activités encadrées. Quatrième question, la voirie qui longe les travaux d'assainissement a été disons, très très abîmée et j'espère donc que l'on va la remettre en état et je signale que avant les travaux, cette voirie était donc fermée et je souhaiterais savoir si à la fin de ces travaux si cette voirie va à nouveau être fermée à la circulation. Cinquième question, des aménagements pour des dizaines de millions ont déjà été investis par la Ville sur le terril. Ceux-ci sont pour la plupart déjà détruits ou en tout cas fortement abîmés. Je demande donc, ma question est la suivante, qu'allez-vous faire pour les piétons, les cyclistes, les VTT et les cavaliers ? Est-ce que le terril va être interdit aux véhicules motorisés ? Et alors la dernière question est, un emplacement avait été effectué donc en haut du terril pour recevoir une sculpture de mineur en souvenir donc de notre passé minier et d'ailleurs le journal La Province avait donc lancé une souscription pour ces sculptures. Je voudrais savoir qu'en est-il maintenant de ce projet de sculpture. Voilà Merci.

Monsieur DARVILLE, Echevin : Merci Monsieur LAFOSSE de l'intérêt que vous portez à ce site qui tient tant à cœur aux Cuesmois. Donc selon les contacts pris avec l'IDEA, l'ensemble des travaux seront terminés pour le 20 mai 2007. Les derniers travaux à réaliser comprendront entre autres, la remise en état du site. Celle-ci comprendra l'engazonnement des andins, la plantation d'arbustes à l'arrière de ceux-ci afin d'assurer la continuité de la végétation du terril, la remise en état des sentiers et de

la voirie. En ce qui concerne la propreté du terril, les poubelles se trouvant aux abords de ce dernier sont vidées deux fois par semaine. Vu les difficultés d'accès pour les véhicules assurant la vidange des poubelles, aucune poubelle ne se trouve sur le terril. On n'a pas encore de camionnette 4X4 pour aller ramasser les poubelles. Mais des panneaux de sensibilisation seront prochainement placés au début des chemins d'accès afin de sensibiliser les usagers au respect du site. Quant au terrain de foot, il sera remis en état pour être à la disposition des jeunes et on pense qu'il sera terminé pour les grandes vacances. Ce qui est une bonne nouvelle pour les jeunes. Les possibilités d'interdire de manière concrète l'accès du terril aux engins à moteur, seront examinées par les Services Technique en collaboration avec la Police et le Collège. Et le Collège d'ailleurs examinera la réalisation possible de circuits tels que vous le demandez. Pour ce qui est de la pose d'une sculpture en haut de l'Héribus, la Ville de Mons avait pris en charge la réalisation de l'emplacement devant l'accueillir, le coût de cette œuvre étant pris en charge par une souscription réalisée par le journal La Province. L'artiste devant réaliser cette œuvre pouvant fournir celle-ci dans les délais prévus et souhaitant par ailleurs assurer le transport et le placement de l'œuvre, la Ville de Mons a donc clôturé son chantier d'aménagement. Voilà, j'espère que j'ai répondu cette fois-ci d'une manière claire à toutes vos questions.

Monsieur LAFOSSE, Conseiller : Je vous remercie Monsieur l'Echevin.

Madame HOUDART, Bourgmestre ff : Votre deuxième interpellation Monsieur le Conseiller.

Monsieur LAFOSSE, Conseiller : Pour la deuxième interpellation, cela concerne donc la possibilité de faire une commission de réflexion sur l'énergie que j'avais demandé en date du 22 janvier 2007, donc cela fait à peu près 3 mois. Je ne demandais pas de faire une nouvelle commission mais une commission de réflexion qui pouvait s'inscrire dans une commission déjà existante. En effet, ce genre de commission pourrait comme je l'avais donc déjà souligné au mois de janvier, elle pourrait donc négocier des meilleurs prix pour les citoyens, voire avoir une réflexion sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la fois pour les bâtiments publics et pour les bâtiments privés. Je relève par exemple simplement une simple constatation que tout le monde peut constater ou a pu entendre maintenant, c'est que par exemple, si on prend les compteurs bi-horaires, donc les personnes qui avaient des compteurs bi-horaires anciennement, se sont vues maintenant prolonger la tarification bi-horaire même le week-end. Cette tarification horaire est évidemment bénéfique pour les nouvelles personnes qui adhèrent à un compteur bi-

horaire, mais pour les personnes ayant déjà un ancien compteur bi-horaire, ces personnes là sont pénalisées vu que le coût du kilowattheure a été augmenté suivant l'augmentation du transport de l'énergie. Donc c'est pour vous dire qu'il me semble que ce genre de commission est assez importante. D'abord pour faire passer la communication et la formation auprès de la population et donc j'insiste pour savoir dans quel délai pourrait-on avoir ce genre de commission de manière à rationaliser, avoir une vue d'ensemble sur la rationalisation de l'énergie et ensuite pouvoir mieux orienter nos concitoyens. Merci.

Monsieur DARVILLE, Echevin : Monsieur LAFOSSE vous avez entièrement raison dans vos propos et je dois dire que la gestion rationnelle de l'énergie est une priorité pour notre Administration et pour nos concitoyens tant pour des raisons écologiques que pour des raisons économiques. Pour nos citoyens, nous sommes en train de travailler sur la mise en place d'une plateforme accessible à tous relative au développement durable et plus particulièrement à l'utilisation rationnelle des énergies. Cette plateforme qui s'inscrira dans le cadre d'un agenda 21 local, permettra entre autre un échange accru d'idées en matière d'économie d'énergie. Donc, nous voulons aller vraiment plus loin et nous voulons à travers cette plateforme débattre de tous les problèmes de développement durable. Si dans le cadre de ces réunions, des habitants émettent le souhait de former une centrale d'achat d'énergie, nous ne manquerons pas de les soutenir dans leur démarche. La mise en place d'une telle structure nécessite du temps. Un dossier de Collège devrait être présenté dans le courant du mois de mai et je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'avancement de ce dossier.

Monsieur LAFOSSE, Conseiller : Je vous remercie. Concernant le kilowattheure pour les compteurs bi horaire, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de voir, je ne sais pas si auprès des intercommunales, s'il y a moyen peut-être de revoir leur position en ce qui concerne l'augmentation justement de ce kilowattheure.

Monsieur DARVILLE, Echevin : Cela ne pose aucun problème. La question peut être posée. On va consulter un peu qui représente la Ville de Mons dans les intercommunales IPFH et IGH et on peut poser sans aucun problème la question. Mais je ne peux pas vous garantir de l'aboutissement de votre requête évidemment.

Monsieur LAFOSSE, Conseiller : Je vous remercie Monsieur l'échevin.

Madame HOUDART, Bourgmestre ff : Merci, nous passons à l'interpellation de Monsieur Guillaume HAMBYE.

Monsieur HAMBYE, Conseiller : Madame la Bourgmestre, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers collègues. Lors de la présentation du programme de politique générale pour l'année 2007 et du budget qui en est la conséquence, vous nous aviez fait part des progrès enregistrés dans l'amélioration du traitement des demandes de permis d'urbanisme. Nous en sommes fort heureux et nous nous réjouissons dès à présent des efforts et des projets qui sont en cours. Néanmoins et le point a déjà été abordé, pour nombre de nos concitoyens, trouver à acquérir un logement, devient parcours du combattant. Sur les 5 dernières années, le prix des maisons unifamiliales modestes et moyennes a explosé. L'on a assisté à une hausse annuelle des prix d'environ 10%. Les exemples foisonnent. Je n'en prendrai qu'un et j'en suis ravi. Il a déjà été débattu au point 16 de l'ordre du jour, par rapport à l'estimation, l'appartement 2 chambres rue Hector Delanois, le prix a été doublé en 3 ans. Donc pouvoir développer l'habitat, augmenter le nombre de logements, c'est pour nous tous une priorité sociale. Le Code Wallon du Logement depuis 2001 a d'ailleurs imposé aux communes une obligation de résultats. Chaque commune est maintenant prioritairement responsable du développement et de l'habitat. C'est la commune qui est seule capable de développer une politique qui favorise l'accès à la propriété pour les revenus faibles et moyens. Je ne vais pas non plus parler aujourd'hui, je n'ai que 600 secondes, vous parler du logement social, cela fera l'objet d'une autre interpellation. Mais en cette belle soirée de printemps, nous voulons attirer l'attention de votre Collège sur l'effet direct de l'efficacité du Service de l'Urbanisme sur les recettes communales. En effet, près de 80% des recettes communales proviennent des additionnels au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques. Quelles que soient les majorités futures, en 2012, 2018, 2024, la seule façon pour la Ville de Mons de surmonter ses problèmes budgétaires, c'est d'augmenter le nombre d'habitants et donc d'augmenter ses recettes. Pourriez-vous donc nous faire part des décisions récentes à moyen et long termes pour accroître encore davantage l'efficacité de votre Service de l'Urbanisme. Ne faudrait-il pas développer les moyens humains et matériels entre autres en engageant davantage de personnel. Mieux le Service de l'Urbanisme travaille, plus les recettes seront abondantes. Si l'on veut quitter les décennies de vaches maigres osons investir dans le long terme et donnez encore davantage de moyens humains et matériels aux services de nos concitoyens. Mons, CENT MILLE HABITANTS, plus qu'un slogan, cela doit devenir une réalité très prochainement. Le développement économique va de pair avec le développement immobilier. Merci de nous le confirmer. Le Service de l'Urbanisme

est-il capable de répondre dans les 24 heures à toute demande émanant du monde économique ? Par fax, par courrier, par e-mail ? Avec une proposition de rendez-vous dans les jours qui suivent ? Alors, dans un autre domaine, certains montois ont eu la chance et le privilège d'écouter le sénateur Destexhe qui est venu nous parler des règles de bonne gouvernance, d'éthique et de développement. Conférence très intéressante quant aux principes, mais bon dès qu'il arrive dans le domaine concret, pour lui le développement c'est une question de personnes et si vous votez pour certaines personnes, suivez mon regard, cela va se développer. Alors malheureusement, il y a une dizaine d'années j'avais lu et je vous ai transmis l'exemplaire du livre de l'académicien et ancien ministre, Alain Peyrefitte que vous avez reçu et j'en ai transmis un exemplaire pour Monsieur Destexhe, Monsieur Miller et Monsieur Di Rupo. Donc, il montre bien, et c'est sa thèse de doctorat à la Sorbonne, à plus de 65 ans, que le développement économique c'est une question de mentalité. Je demanderai donc que votre Collège soit un modèle de développement économique et que vous puissiez démontrer que le développement économique est d'abord et avant tout une question de mentalité et pas de personnes. En vous remerciant encore pour toutes les réponses apportées à toutes ces questions qui engagent le futur de notre Ville et de notre communauté, recevez Madame la Bourgmestre, Messieurs et Mesdames les membres du Collège, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, l'expression de mes sentiments les plus reconnaissants.

Madame HOUDART, Bourgmestre ff : Merci beaucoup Monsieur HAMBYE.

Monsieur BIEFNOT.

Monsieur BIEFNOT, Echevin : Bien. Merci Monsieur le Conseiller pour votre interpellation. Je voudrais tenter d'y répondre en tout cas, vous avez modifié un peu votre interpellation puisqu'à l'initiale elle parlait simplement du fonctionnement du Service de l'Urbanisme. Vous avez ajouté la dimension du logement, mais ce n'est pas très difficile non plus de pouvoir y répondre. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, lors de l'installation de ce nouveau Conseil, on a décidé de regrouper au sein des mêmes compétences, à la fois l'aménagement du territoire, les permis et le logement bien entendu. Alors pour répondre dans la première partie sur le fonctionnement du Service de l'Urbanisme et de son importance, bien sûr vous avez raison, le développement économique va de pair avec le développement immobilier. Ce qui donne toute son importance au Service de l'Aménagement du Territoire et des Permis. Alors le service aujourd'hui et son fonctionnement. Lorsque l'on examine la structure de ce service, depuis 2006, le service fonctionne avec un seul ingénieur architecte qui gère non

seulement les demandes de permis d'urbanisme, les permis uniques et s'occupe personnellement de l'aménagement opérationnel, la rénovation urbaine, revitalisation, SAED, mise en œuvre des ZAC. Cette même personne est aussi responsable de la cellule de l'Environnement, de la Cartographie, c'est la même personne qui assiste aux réunions. Cette personne devrait être aidée par un ingénieur architecte et un architecte, qui remplissent le cadre du service. Le remplacement de l'ingénieur architecte qui est affecté à mon cabinet maintenant est en cours, mais elle est subordonnée évidemment à l'accord du Ministre. Donc actuellement, la procédure d'engagement d'un ou d'une remplaçante est en cours et d'ailleurs les candidatures ont été reçues et la sélection est en cours mais incontestablement une sélection en cours ne fait pas le travail dans le service et pour ce qui est de l'autre architecte encadrant le service, force est de constater que celui-ci est malade de longue durée. Mais bon, ceci étant, le Collège précédent avait déjà pris des mesures, mon prédécesseur Marc DARVILLE, le Collège dans son ensemble, de manière à ce qu'une réorganisation des services puisse être opérée. Cela a été fait afin de réduire naturellement les délais de traitement des dossiers de permis, notamment par l'augmentation d'agents, par l'installation d'agents d'accueil, la redistribution des tâches, le suivi informatique et la mise en place d'une coordinatrice administrative. Il faut savoir qu'en 2006 on a un petit millier de nouveaux dossiers de permis qui sont déposés. Mais les mesures aussi visant à l'amélioration du système, proviennent également de l'entrée en vigueur en juin 2006 du nouveau RCU qui simplifie les procédures et ainsi 80% des dossiers introduits s'avèrent conformes aux réglementations urbanistiques et font l'objet de permis notifiés dans un délai moindre. Le nombre croissant d'architectes et de citoyens aussi qui présentent leurs projets lors de visites, de réunions de travail et encore aujourd'hui et depuis l'installation, pratiquement à plusieurs reprises au cours de la semaine y compris dans mon cabinet mais les services également, qui rencontrent ces gens de manière à les accompagner, est de nature à faciliter l'évolution de ces dossiers. Vous parlez évidemment d'une situation que vous estimez comme étant normale mais moi je dirai qui devrait être idéale. Répondre dans les 24 heures, pouvoir fixer un rendez-vous dans les 8 jours, tout cela malheureusement fait partie même si l'on devait pouvoir être autorisés à engager un nombre considérable de personnes, un peu de l'utopie parce que 24 heures, je vous ai dit tout le travail des services, le traitement des dossiers en cours, les différentes réunions et tout, je pense que nous essayons vraiment de limiter les délais mais les 24 heures, comprenez que ce serait vraiment le bonheur, je ne fais que le souhaiter bien entendu.

Une proposition de rendez-vous dans les 8 jours aussi parce que tout dépend naturellement des agendas, pas l'agenda de l'Echevin, pas l'agenda de la personne responsable mais également des promoteurs, des architectes. Vous savez à quel point les choses sont plus compliquées. Mais en tout cas, nous travaillons continuellement à essayer justement de faire en sorte que ces délais de réponse entre une demande et la fixation d'un rendez-vous soient de plus en plus réduits. J'en arrive maintenant au logement. Vous avez cité, on a parlé du problème à ce point 16, de l'augmentation des prix et c'est clair qu'en matière de logement, la Ville a son rôle à jouer. Il s'agit des fameux plans triennaux de logements qui sont placés sous la responsabilité de la commune qui joue ainsi un rôle moteur en matière de logements, suite à la réforme du Code Wallon du Logement. Mais, il est vrai aussi que vous devez savoir que depuis 2005, le Parlement Wallon a voté une nouvelle réforme du Code du Logement qui prévoit des mesures qui ont pour effet d'accroître encore la responsabilité des communes en matière de logements et il y a à ce propos-là, plusieurs mesures, c'est notamment la possibilité d'obtenir des aides financières pour la création de logements sociaux ou moyens dont la gestion sera confiée à notre société de logements publics. Deuxième mesure, ce sont les programmes triennaux qui deviennent biannuels. Vous vous souviendrez que nous avons présenté le programme 2001-2003 et 2004-2006 et que le prochain programme sera présenté au mois de juin. Troisième mesure : l'obligation pour les communes de se doter d'un service communal du logement, ce qui a été fait dans notre Ville. Quatrième mesure : la tenue d'un inventaire des bâtiments publics inoccupés en vue de la taxation, ce qui a été fait, nous en avons d'ailleurs déjà parlé aussi lors d'un précédent Conseil. Je me permets également de vous rappeler que nous avons décidé de mettre en œuvre une série de zones d'aménagement communal concerté afin d'aller dans le sens que vous proposez, à savoir stabiliser le prix du foncier. Voilà, ne vous impatientez pas, lors de la discussion du programme biannuel du logement, j'imagine que vous aurez comme tout un chacun ici dans cette Assemblée, l'occasion de reparler de ce problème crucial qu'est le problème du logement. Je vous remercie.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Merci M. BIEFNOT. On passe à la dernière interpellation, celle de M. Willy MERCIER.

M. MERCIER, Conseiller : Voilà Mme la Présidente, je vais revenir sur un sujet qui a déjà été plusieurs fois évoqué mais pour une fois je ne vais plus tellement parler des problèmes des personnes handicapées mais je vais peut-être parler en ma qualité de

personne qui traîne un petit peu sa bosse dans des tas d'activités sportives et encore actuellement, je fais pas mal de sport et il m'arrive de passer à de nombreuses reprises autour et aux alentours du Grand Large. Et chaque fois que je passe là, c'est toujours la question rituelle, les copains avec lesquels je cours ou avec lesquels je fais du tandem, me demandent et alors ta piscine où est-ce qu'elle est ? Je ne sais jamais répondre, on me dit que c'est à un certain endroit, il n'y a toujours rien ; alors, toutes ces questions qui me sont posées à gauche et à droite m'ont amené à un certain nombre de réflexions. Et je constate que, je vais peut-être le dire en manière de boutade, mais que du point de vue des piscines et de la natation et des possibilités de nos enfants d'aller à la fois s'ébattre et à la fois découvrir, apprendre à nager dans nos piscines, on est un petit peu maintenant dans un creux de vague, quoi ! Si je réfléchis, à mon époque, à l'époque où moi j'étais gamin et que je fréquentais déjà les écoles montoises, nous avions à notre disposition le Lido et ce Lido me suffisait largement, nos écoles y allaient régulièrement, c'est même là que j'ai appris à nager. A l'époque de mes enfants, ce n'était toujours pas le creux de vague et à cette époque-là j'étais aussi enseignant dans une école montoise et les instituteurs de mon école avec le professeur d'éducation physique allaient chaque semaine, dans un premier temps au Lido et puis nous avons eu la piscine universitaire et même, en parallèle, pour un certain nombre d'autres écoles, Jean d'Avesnes. Actuellement, c'est l'époque de mes petits enfants et mes petits enfants pour aller à la piscine, au niveau de leurs écoles, on ne peut plus accueillir toutes les écoles dans deux modestes piscines, ici sur le Grand Mons, alors toutes les écoles ne vont plus à la piscine. Pour les activités extrascolaires, je connais pas mal de parents qui doivent emmener leurs enfants ailleurs, il y en a qui vont à Cuesmes, à Flénu, peut-être, certainement mais les parents sont obligés d'emmener leurs enfants aussi soit à Soignies, soit à Colfontaine. Alors, je pense qu'il y a quand même là quelque chose qui ne tourne pas tout à fait rond et qu'on ne donne pas toutes nos chances à nos petits enfants. Apprendre à nager, c'est important mais c'est surtout dans le fait d'aller à la piscine, cela leur donne l'envie de pratiquer une activité sportive, une activité physique. Et cette envie de pratiquer une activité physique va peut-être leur donner l'envie de pratiquer d'autres sports ce qui n'est pas du tout mauvais et loin s'en faut pour leur développement, ce qui n'est pas du tout mauvais pour qu'ils soient dans des lieux où il y a quand même pas mal de bonnes choses qui se passent. Alors, je demande comme question, cette piscine où en est-on maintenant ? Je pense aussi lorsque j'allais à la piscine universitaire avec mon club de personnes aveugles, derrière nous il y avait le

water-polo qui s'entraînait, où vont-ils maintenant ? Alors, mes questions elles sont les suivantes : le lieu, je crois que c'est au niveau du Grand Large, si je ne me trompe. Une seconde question, on a eu pas mal de réunions dans les 6 années qui viennent de se passer, on a répondu à un certain nombre d'interrogations, il y a eu un certain nombre de suggestions, alors mon autre question : quel type de piscine allons-nous avoir ? Quant les travaux sont-ils susceptibles de commencer ? La durée, peut-être de ces travaux, c'est toute une série de questions que je vous pose et si je me permets de vous les poser d'une manière publique, c'est parce qu'on me le demande dans tous les sens et que je crois que si on y répond d'une manière publique, un grand nombre de personnes seront informées sur l'état d'avancement à la fois des recherches de capitaux, de subsides peut-être et aussi pour que tout le monde puisse savoir dans quelles échéances cette piscine va être terminée parce que on a eu à un certain moment aussi la possibilité d'aller à Jean d'Avesnes pour cette piscine et puis il y a eu toutes sortes de tractations, ce n'était plus possible pour des travaux, est-ce que en attendant que cette nouvelle piscine et cette belle piscine que l'on nous promet soit faite, il ne serait pas possible aussi peut-être de voir ce qu'il en advient de Jean d'Avesnes. Voilà le genre de questions que je voulais vous poser pour que beaucoup de gens soient informés, que l'on puisse répondre à beaucoup de gens et que quand je me promènerai encore autour du Grand Large, on ne me demande pas toujours « où elle en est ta piscine ? ».

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : Merci M. MERCIER. Je passe la parole à M. l'Echevin SAKAS, l'Echevin des Sports.

M. SAKAS, Echevin : Merci Mme la Bourgmestre. M. MERCIER, je vais d'abord vous répondre pour la piscine de Jean d'Avesnes, nous sommes en pourparlers. Donc, si tout va bien, en septembre. Pour la piscine du Grand Large, elle va se trouver à côté de Storez Matériaux. Un appel d'offres européen relatif à la conception, la construction et l'exploitation d'une piscine à vocation sportive et ludique a été lancé par la régie communale autonome et publié au bulletin des adjudications et au journal officiel de la Communauté Européenne le 15 juin 2006. Afin de laisser assez de temps aux éventuels soumissionnaires, la date de dépôt des offres a été reportée du 2 octobre au 6 novembre 2006. Une seule offre a été déposée le 6 novembre 2006. Compte tenu de la circonstance que la seule offre remise proposait un prix dépassant de manière significative le budget estimé, l'offre était de plus de 17 millions d'euros alors que le cahier spécial des charges mentionnait un budget de 10 millions d'euros, sans contenir suffisamment de précisions, une étude insuffisante du dossier, la régie communale

autonome a décidé en date du 21 décembre de renoncer à passer le marché sur base de cette procédure d'appel d'offres. Un nouvel appel d'offres européen a donc été relancé par la régie communale le 2 mars 2007. L'ouverture des offres est prévue pour le 29 juin 2007. Voilà Monsieur le Conseiller.

M. MERCIER, Conseiller : je vous remercie, mais, je voudrais peut-être aussi savoir quel type de piscine on envisage de réaliser parce que tout un temps, on avait parlé d'une piscine de 50m si je ne m'abuse vous m'aviez dit qu'il s'agirait maintenant d'une piscine de 33m ce qui ne serait pas trop mal et qui pourrait éventuellement et même bien certainement, accueillir aussi les clubs sportifs de water-polo et autres. Alors, j'espère que quand on me posera encore la question, je répondrai ce que vous venez de me dire maintenant mais sincèrement j'espère que cela ne durera plus trop longtemps parce que cela fait pas mal de temps que cela dure. Merci.

Mme HOUDART, Bourgmestre ff : C'est bien une piscine de 33m et non une piscine olympique donc ce ne sera pas une piscine de 50m mais une de 33m et il est bien prévu que le Castor Club s'entraîne là.

Nous allons donc passer au huis clos et le prochain Conseil communal aura lieu le mardi 29 mai puisque le lundi est un jour férié.

La séance s'ouvre à huis clos avec 40 présents

Sont absents : MM. MILLER, DI RUPO, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LECOCQ

32^e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 2/3 temps accordée à une graduée en sciences juridiques. 1^e 11370

ADOPTE – 34^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps accordée à un employé d'administration. 1^e 10066

ADOPTE – 35^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Démission honorable de ses fonctions accordée à une employée d'administration. 1^e 4783

ADOPTE – 36^e annexe

33° objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Octroi d'un congé parental par réduction des prestations dans le cadre d'une interruption de carrière à une employée administrative – Autorisation. 1^e 16/17286

ADOPTÉ – 37^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Octroi d'un congé parental par réduction des prestations dans le cadre d'une interruption de carrière à une employée administrative – Autorisation.
1^e 16/17115

ADOPTÉ – 38^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Interruption de carrière par réduction des prestations à 1/5^e temps à une employée administrative – prorogation. 1^e 12518

ADOPTÉ – 39^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- d) Octroi d'un congé parental par réduction des prestations dans le cadre d'une interruption de carrière à un ouvrier qualifié. 1^e 16/11222

ADOPTÉ – 40^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- e) Interruption complète de carrière – prorogation à une auxiliaire professionnelle.
1^e 11373.5

ADOPTÉ – 41^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- f) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations à ½ temps à un ouvrier non qualifié – Autorisation. 1^e 16/12000

ADOPTÉ – 42^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- 34° objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES. Reprise de ses fonctions à temps plein, avant terme, d'une bibliothécaire graduée contractuelle en pause carrière à ¾ temps. 1^e 10/11574

ADOPTÉ – 43^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- 35° objet : PERSONNEL OUVRIER. Démission honorable d'un ouvrier non qualifié définitif. 1^e 10046

ADOPTÉ – 44^e annexe

36° objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un Chef opérateur du Centre 100.
SI 9/10291

ADOPTE – 45° annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Octroi d'un congé préalable à la pension à un Adjudant pompier professionnel.
SI 22GEN/3835

ADOPTE – 46° annexe

48° objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- a) Octroi d'un congé parental par réduction des prestations à 1/5^e temps dans le cadre d'une interruption de carrière à un agent de niveau 1. Autorisation. 1^e 16/12383

ADOPTE – 47° annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- b) Octroi d'un congé parental par réduction des prestations dans le cadre d'une interruption de carrière, à une employée d'administration – Autorisation.
1^e 16/12006.2

ADOPTE – 48° annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Interruption de carrière par réduction des prestations d'1/4 temps à une employée d'administration. 1^e 16/10720

ADOPTE – 49° annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- d) Interruption de carrière par réduction de ses prestations à 1/5^e temps accordée à une employée d'administration – prolongation. 1^e 16/10606.1

ADOPTE – 50° annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- 37° objet : ASBL Agence Locale pour l'Emploi. Remplacement d'un membre associé au Conseil d'Administration. Désignation d'un nouveau membre ALE

ADOPTE – 51° annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
38^e objet : Rénovation urbaine de l'Ilot du Beffroi. Mise en place de la Commission locale de rénovation urbaine – Désignation des représentants.
Aménagt Territoire et des Permis UR 2007

ADOPTÉ – 52^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
39^e objet : Société Terrienne de Crédit social du Hainaut. Renouvellement des membres de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration. Cellule Logement

ADOPTÉ – 53^e annexe

40^e objet : Projet SEFAS (Service et Formation en Accompagnement social).
Désignation d'un représentant politique. Régie foncière

REMIS

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
41^e objet : Désignation des représentants de la Ville à la SA « Hippodrome du Bois Brûlé à Mons ». Développement Économique

ADOPTÉ – 54^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
42^e objet : Relais social. Association Chapitre XII de Mons. Désignation des représentants de la Ville. Affaires sociales

ADOPTÉ – 55^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
43^e objet : Renouvellement des membres de la Commission de surveillance du crématorium de la Ville de Mons. Rectificatif. 2^e Inhumations

ADOPTÉ – 56^e annexe

44^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1e
31/3549/3501(2)/3543(3)/3623

ADOPTÉ – 57^e à 64^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
b) Modification de la délibération du 5.3.2007 ayant pour objet la désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/1^e 3556

ADOPTÉ – 65^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- c) Désignation d'institutrices maternelles, à titre temporaire dans un emploi vacant.
8e/1^e 3483/3376

ADOPTE – 66^e et 67^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- d) Désignations à titre intérimaire d'instituteurs(trices) primaires. 8e/1^e
3310/3373/3375/3475/3637/3473

ADOPTE – 68^e à 73^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- e) Désignations à titre intérimaire de maîtres spéciaux d'éducation physique.
8e/1^e 3548/3568

ADOPTE – 74^e et 75^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- f) Ratification des services prestés par un maître spécial de morale laïque.
8e/1^e 1191

ADOPTE – 76^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- g) Mise en disponibilité pour maladie d'un maître spécial de religion islamique
définitif. 8e/1^e 6511

ADOPTE – 77^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- h) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice primaire définitive.
8e/1^e 6216

ADOPTE – 78^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- i) Modification de la délibération du Conseil communal du 22.1.1974 désignant à titre
intérimaire une institutrice primaire. 8e/1^e 3636

ADOPTE – 79^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

- j) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice primaire
définitive. 8e/1^e 6704

ADOPTE – 80^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

k) Désignation à titre intérimaire d'un maître spécial de seconde langue. 8e/1^e 3638

ADOPTE – 81^e annexe

45^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

a) Désignation d'un sous-directeur à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8e/2^e 7550

REMIS

b) Mise en perte partielle d'un professeur de violoncelle. 8e/2^e 5585

REMIS

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

46^e objet : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE –
MONSFORMATIONS. Mise en disponibilité pour maladie d'un chargé de cours.
8e/2^e 6270

ADOPTE – 82^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Madame la Présidente constate qu'au voeu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2007.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

La Bourgmestre ff-Présidente

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Catherine HOUDART.

=====